



Les principaux objectifs du stage

Introduction aux musiques anciennes VIe – XVIe siècles

Sous le vocable de musiques anciennes se cache un grand nombre de répertoires d'époques, d'origines et d'esthétiques très diverses.

Cette session montrera comment aborder ces différents répertoires par le chant, en prenant conscience de ce que révèlent les notations originales conçues pour en transmettre la mémoire.

Répertoires qui seront évoqués :

Chant bénéventain (IVe-XIe siècles), chant vieux-romain (VIe-XIIIe siècles), chant grégorien (VIe-XXIe siècles), polyphonies romanes (XIe-XIIe siècles), plains chants gothiques (XIIIe-XVe siècles), polyphonies gothiques (XIIIe-XVe siècles), chant mozarabe (XVe-XVIe siècles).

Ce stage s'adresse à ceux qui souhaitent découvrir ces répertoires
ou approfondir leur connaissance pratique.

Marcel Pérès :



Musicologue, compositeur, directeur de chœur, organiste et chanteur français. Il est le fondateur et directeur de l'Ensemble Organum.

Marcel Pérès passe son enfance à Nice. Il y étudie l'orgue et la composition au conservatoire. A quatorze ans, il devient titulaire de l'orgue de l'église anglicane de Nice. Puis il part étudier à l'étranger, d'abord en Angleterre à la Royal School of Church Music, puis au Canada, au Studio de Musique Ancienne de Montréal. De retour en France en 1979, il se spécialise dans la musique médiévale. En 1982, il fonde, à l'Abbaye de Sénanque, l'Ensemble Organum, qui va être la cheville ouvrière de son projet. En 1984, il crée à Royaumont le Centre Européen pour la Recherche sur l'Interprétation des Musiques Médiévales (CERIMM) qu'il dirige jusqu'en 1999.

Chaque année, ce centre entreprend des programmes de recherche dans une perspective pluridisciplinaire. L'Ensemble Organum y a pour mission la diffusion du résultat de ces recherches auprès du public. Le travail de Marcel Pérès commence à être reconnu sur le plan international, et, en 1990, le Secrétariat d'Etat Français aux Relations Culturelles Internationales lui décerne le Prix Léonard de Vinci.

En 2001, Marcel Pérès donne naissance, à Moissac, au Centre Itinérant de Recherche sur la Musique Ancienne. Le CIRMA travaille sur deux axes principaux : la mise en valeur de la circulation des hommes, de leurs pensées et de leurs savoir-faire au cours des siècles, à travers la musique, et le développement des approches complémentaires entre les traditions vivantes, l'archéologie musicale et les sciences de la mémoire. En 2013, Marcel Pérès est fait Officier des Arts et des Lettres. La même année, il est honoré du titre de parrain de la cloche « Marcel » de Notre-Dame, construite en 2012 et bénie en 2013 à l'occasion du jubilé des 850 ans de la Cathédrale de Paris. Marcel Pérès est aussi un compositeur.

Il a composé une trentaine d'œuvres, dont *Mysteria Apocalypsis* (2000), *Le Crépuscule transfiguré* (2011), *Missa ex tempore* (2015)

Horaires :

Samedi 1^{er} février : 9h30/12h30 - 14h30/18h30

Dimanche 2 février : 9h30/12h30 – 14h30/18h30

Présentation publique : **Dimanche 2 février à 16h au Palais épiscopal**

Les déjeuners ne sont pas pris en charge par l'association, vous avez la possibilité d'apporter votre repas, une salle et un micro-onde sont à votre disposition.

Le Palais épiscopal est situé dans le centre-ville d'Angers, à proximité de commerces.



Formulaire d'inscription

Stage Marcel Pérès 1^{er} & 2 février 2020

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____ @ _____

Tél : _____ Port. : _____

Je m'inscris au stage 1^{er} & 2 février 2020

Les Tarifs :

Stage 180€ (adhésion obligatoire)

Renvoyer le bulletin d'inscription accompagné de votre chèque à l'ordre de Humana Vox
Possibilité de facilités de paiement.

L'Adhésion obligatoire : 10€*

Je suis déjà adhérent(e)

Je ne suis pas encore adhérent(e), je joins un chèque de 10€ à l'ordre de Humana Vox

* Merci d'établir un chèque différent pour l'adhésion.

Conditions d'annulations:

Du fait de l'acheteur :

En cas de désistement, nous vous demandons de nous prévenir au plus vite par téléphone au 07 63 86 09 00 ou par mail christelle.colin@humanavox.fr

En cas de désistement jusqu'à 15 jours avant, seule une somme forfaitaire de 30€ pour frais de dossier sera retenue.

En cas de désistement à 8 jours du stage, 50% du prix sera retenu.

En cas de désistement à 5 du stage, 75% du prix sera retenu.

En cas de désistement à moins de 3 jours du stage, 100% du prix sera retenu.

Du fait du vendeur :

Le vendeur se réserve le droit d'annuler le stage à la date limite 30 janvier 2020 si le nombre de participants requis n'est pas atteint. Dans ces conditions, le stagiaire sera intégralement remboursé.